

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 4 mars 2026

DEL_20260304_12

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

23

26

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars,

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Hervé MORICE – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY – Eric MEIGNEN – Jean-Pierre LE CROM – Benoit PICHARD – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL – Cécile OLIVIER – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS (arrivée à 18h41) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA – Thierno DIALLO – David PELON – Françoise HAFFRAY – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC

Objet :

**Remplacement de la
chaudière gaz de
l'hôtel de ville par
une chaufferie bois
granulés**

**Validation de l'avant-
projet définitif (APD)**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

5 mars 2026

Et que la convocation avait été faite le

18 février 2026

25 février 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à Laurence FREMINET
- Denis ROULAND donne pouvoir à Gilles BRIAND
- Brieg PICAULT donne pouvoir à Hervé MORICE

Absents :

Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUHENECH – Alain DESMARS

Cécile OLIVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Considérant l'acquisition du local qui abritait anciennement la Poste et compte tenu de l'état de vétusté des 2 chaudières gaz alimentant l'hôtel de ville (1992 et 1996) une étude de faisabilité a été menée courant 2024 afin d'évaluer les solutions pouvant être mises en place pour remplacer le système de chauffage actuel.

Considérant également que Territoire d'énergie 44, dans le cadre de l'opération CONIFERE, a proposé, aux communes adhérentes au service « conseiller en énergie partagé » un accompagnement pour le remplacement de leurs systèmes de chauffage à énergie fossile. Cet accompagnement se caractérise par le biais d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de basculer vers un système à énergie renouvelable et par l'accompagnement dans la recherche de financements.

La commune a ainsi manifesté son intérêt pour ce programme et ainsi les premières études de conception pour la mise en œuvre d'une chaufferie bois à granulés ont été menées au cours du dernier trimestre 2025.

Une commande de Maîtrise d'œuvre a ainsi été signée le 28 octobre 2025 auprès du bureau d'études EXOCETH. Les premières études ont été réalisées depuis cette date et l'avant-projet définitif (APD) a été présenté le 12 janvier 2026 aux services. Après examen et analyse du projet remis, celui-ci est validé.

Le coût prévisionnel des travaux au stade de l'APD est ainsi arrêté à la somme de 91 400,00 € HT, soit 109 680,00 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : Approuver l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 109 680,00 € TTC
- **Article 2** : Autoriser le Maire ou son représentant à accomplir tous les actes y afférant afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier
- **Article 3** : Autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer les marchés associés

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	1

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

